

Monsieur de Somers  
le 28 oct 1636

Copie

Monsieur;

Mon Ex. baille vos humblement les mains à la Reine, et lui rend  
grâce de la communication qu'il a faite à S. M. de luy faire  
des bons adieux d'Anglais, espérant que de joins à auter ils  
deviendront intelligents, et que le Roy son frere se fera à ce  
dont l'Etat de toute la Chrétienté se luy de ses plus proches  
le soumettre et acquiescer. Et si on estoit formé, Monsieur, de  
joindre à ces deux les autres, je serais aise, qu'on ne s'arrast  
pas sur la différence que je voy qu'on renu sur la qualification  
du parti contraire, et pour m'expliquer plus clairement, je  
joindrais les termes qui propose la France. L'incertitude générale  
me meurt pas si seré, qu'une designation particulière de celui  
à ce qui on se voult. Et fin, la chose est si bonne et loy, que je  
voudroy qu'il n'y eust rien qui la dequiesast. Mais mon discours  
n'en peut aller jusqu'à là. Il n'y a que le Roy qui  
me l'avez. Le Roy de la maison de Dure, et de celle de S. M.  
qu'il en velle rebouter d'ouverts et de propositions intimes. Je suis,  
et vous supplie de m'en excuser sans excuse.

Monsieur,

si par de la Lays, je manquai par dix fois  
de vous de pouvoir offrir ma tres-humble  
obissance à S. M. Je s'père que la consideration  
d'un peu de papier & affaires qui nous accablent est  
suffisant là, me garantira de la culpé de n'y avoir  
pu retourner. La troisième.